

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 13 MARS 2025

Nombre de membres :

 En exercice : 16
 Présents : 13
 Pouvoirs : 1
 Votants : 14

Date de convocation et d'affichage :

6 mars 2025

Numéro :

D20250313-38

Objet :

Appel à candidatures d'Organom pour la prévention des déchets- année 2025 : demande de subvention

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars, à 17 heures 00, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

| COMMUNES | MEMBRES DU BUREAU | | Présent(s) | Absent(s) | Donne pouvoir à |
|--------------------------|-------------------|---------------|------------|-----------|-----------------|
| BANEINS | Jean-Pierre | GRANGE | x | | |
| CHATILLON SUR CHALARONNE | Patrick | MATHIAS | x | | |
| | Michel | JACQUARD | x | | |
| | Fabienne | BAS-DESFARGES | x | | |
| CONDEISSIAT | Stephen | GAUTIER | x | | |
| LE PLANTAY | Philippe | POTTIER | x | | |
| MIONNAY | Émilie | FLEURY | | x | I.DUBOIS |
| SAINT ANDRE DE CORCY | Ludovic | LOREAU | x | | |
| | Evelyne | ESCRIVA | x | | |
| SAINT GERMAIN SUR RENON | Christophe | MONIER | x | | |
| SAINT MARCEL EN DOMBES | Dominique | PETRONE | x | | |
| SAINT NIZIER LE DESERT | Jean-Paul | COURRIER | x | | |
| SANDRANS | Audrey | CHEVALIER | | x | |
| VERSAILLEUX | Gérard | BRANCHY | x | | |
| VILLARS LES DOMBES | Isabelle | DUBOIS | x | | |
| | François | MARECHAL | | x | |

 Secrétaire de séance élu : **Jean-Paul COURRIER**

 Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la délibération n°2024050 du 10 décembre 2024 d'ORGANOM confirmant le maintien de son soutien financier à destination des EPCI adhérents pour favoriser leurs actions de prévention et réduction des déchets ultimes,

Vu l'appel à candidature « Prévention des déchets 2025 » d'ORGANOM reçu le 16 janvier 2025,

Vu la délibération n°D2020_07_05_099 du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020 portant délégation au Bureau pour solliciter l'octroi de subventions et d'aides pour la réalisation de projets communautaires,

Considérant,

Dans le cadre de son maintien d'un soutien financier à destination des EPCI adhérents pour favoriser les actions de prévention et réduction des déchets ultimes de ses EPCI membres, ORGANOM a diffusé un nouvel appel à candidature « Prévention des Déchets », joint en annexe au présent document.

Cet appel à candidature 2025 permet de solliciter une subvention pour des projets en lien avec les axes suivants :

- la sensibilisation à la prévention des déchets,
- le développement du réemploi,
- la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- le broyage des déchets verts,
- la mise en œuvre des PLPDMA (élaboration et suivi),
- la prévention et le tri des emballages hors-foyer,
- les filières innovantes pour le recyclage en déchèterie.

Le dossier de candidature doit être déposé avant le 14 mars 2025.

Cet appel à projets comporte deux volets :

- un soutien aux projets des EPCI ;
- un soutien pour des partenariats entre les EPCI et des associations de leur territoire.

Le taux de subvention est plafonné à 80% des dépenses HT avec un montant d'aide maximum de 15 000 €, dont 10 000 € pour les actions des EPCI et 5 000 € réservés à des actions de partenariat avec des associations locales. Les dépenses devront être engagées durant l'année civile 2025.

Il est proposé au Bureau de déposer un dossier de candidature pour les deux volets.

1) Soutien aux projets des EPCI

Organom soutient les projets en lien avec le développement du réemploi. Dans cette thématique, la Communauté de communes de la Dombes porte un projet de recyclerie, qui entre en phase d'exploitation en 2025.

La Recyclerie de la Dombes est exploitée par l'association TREMPLEIN depuis le 1^{er} janvier 2025, via un contrat de délégation de service public (DSP) d'une durée de 5 ans. Ce lieu permet de collecter, réhabiliter et valoriser une large gamme d'objets destinés à l'enfouissement, en leur offrant une seconde vie. Un atelier polyvalent, ainsi que cinq ateliers spécialisés permettent de réparer, nettoyer, transformer ou redonner vie à ces objets. Les objets collectés proviennent des quatre déchèteries du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes : Châtillon-sur-Chalaronne, Villars-les-Dombes, Chalamont, et Saint André-de-Corcy ; ou sont apportés directement par les usagers à la recyclerie. La boutique a ouvert ses portes au public le 31 janvier 2025.

Il est proposé de solliciter une subvention de 10 000 € auprès d'Organom, pour financer :

- le lancement en 2025 de l'exploitation de la première recyclerie du territoire

2) Soutien des partenariats avec les associations locales

Organom soutient également les partenariats entre la collectivité et les associations locales sur des projets de sensibilisation à la prévention des déchets, et sur la

prévention et le tri des emballages hors foyer. Il est proposé de valoriser 3 partenariats dans ce cadre.

- a) La CC Dombes soutient pour la 4^e année consécutive, le festival Eco Solid'ère qui aura lieu le 6 et 7 juin 2025 à Châtillon-sur-Chalaronne. Eco Solid'ère vise à sensibiliser le grand public à des thématiques environnementales comme la préservation des ressources, le développement du compostage, le réemploi des objets et des textiles, etc. En plus de l'appui financier à l'organisation, la CC Dombes tiendra un stand lors du festival afin de communiquer sur ses actions. Ce partenariat avec Eco Solid'ère représente une participation de la CCD à hauteur de 2 000 € pour 2025, il est proposé de solliciter une aide d'Organom à hauteur de 1 600 €.
- b) L'association Bien Organiser pour Mieux Soutenir (BOMS) porte l'évènement « Marathon Bresse Dombes » depuis 2021. L'association a fait de l'éco-responsabilité une de ses priorités dans l'organisation de ses évènements, pour sensibiliser les participants à la limitation des déchets et au tri sélectif. En plus du partenariat financier, un partenariat technique existe entre cette association et la CCD (service déchets) pour structurer les actions de tri sur la manifestation. La participation financière de la CCD pour cet évènement est prévue à hauteur de 2 500 € pour 2025, il est proposé de solliciter une aide d'Organom à hauteur de 2 000 €.
- c) Enfin le festival Cuivres en Dombes porte une démarche d'éco-évènement depuis 2021, en prenant soin de ne pas générer de déchets par l'utilisation de vaisselle réutilisable, le compostage des biodéchets issus de la restauration lors des concerts, l'installation de toilettes sèches, ou encore la conception de la signalétique, pensée pour être réutilisée chaque année. La participation de la Communauté de communes pour ce festival est prévue à hauteur de 31 000€, il est proposé de solliciter une aide d'Organom à hauteur de 1 400 €.

3) Plan de financement prévisionnel des deux volets de la subvention Organom :

| Actions éligibles à l'appel à candidature d'ORGANOM | Dépenses € | Financement | |
|---------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|------------------|
| | | ORGANOM | Autofinancement |
| Volet 1 - Mise en service de la recyclerie de la Dombes | 88 000 € | 10 000 € | 78 000€ |
| Volet 2 - Partenariat festival Eco Solid'ère | 2 000 € | 1 600 € | 400 € |
| Volet 2 - Partenariat Marathon Bresse Dombes | 2 500 € | 2 000 € | 500 € |
| Volet 2 - Partenariat festival Cuivres en Dombes | 31 000 € | 1 400 € | 29 600 € |
| TOTAL | 123 500€ | 15 000 € | 108 500 € |

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'approuver le projet et le plan de financement prévisionnel,
- D'autoriser Madame la Présidente à solliciter la subvention auprès d'Organom, à ajuster les montants et le plan de financement si nécessaire, et à signer tout document afférent à ce dossier,
- De s'engager à financer le solde par son autofinancement si les subventions obtenues étaient moindres qu'espérées.

Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet et le plan de financement prévisionnel,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à solliciter la subvention auprès d'Organom, à ajuster les montants et le plan de financement si nécessaire, et à signer tout document afférent à ce dossier,
- **De s'engager** à financer le solde par son autofinancement si les subventions obtenues étaient moindres qu'espérées.

Ainsi fait et délibéré, le 13 mars 2025.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

